

# TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone ?

## Déclaration du groupe des Entreprises

L'enjeu de la transition énergétique est aujourd'hui majeur pour l'ensemble des acteurs économiques. Les entreprises françaises sont engagées dans ce combat et pas seulement les grands groupes. S'il est exact que les entreprises sont au cœur des sujets, elles sont aussi au cœur des solutions. Elles déploient de nombreuses politiques et actions : développement de technologies innovantes, mise en œuvre de techniques de réduction d'émissions efficaces, évolution des business model... les exemples d'initiatives sont multiples. Il est à souligner que la France se distingue d'ailleurs par son savoir-faire et son expertise en matière d'inventaires d'émissions, d'analyses et d'outils de modélisation, reconnus au niveau international.

Il est important de partager plus largement les démarches de progrès, notamment avec les TPE-PME. Les organisations interprofessionnelles, les branches et l'ensemble des acteurs patronaux et consulaires s'y emploient déjà en conduisant des actions spécifiques vis-à-vis de leurs adhérents pour les sensibiliser et les outiller ; les thématiques fréquemment mises en valeur sont les suivantes : partage des données et des faits, dynamique de progrès, complexité des phénomènes, optimisation des mesures et des outils de modélisation, formation et sensibilisation des équipes.

Le projet d'avis de nos rapporteurs souligne d'ailleurs l'importance de poursuivre les actions de sensibilisation en les systématisant, quelques soient leurs formes, vis-à-vis des TPE-PME. Nous ne pouvons qu'approuver une telle démarche.

Néanmoins, si la mise en place d'un bilan carbone au sein des entreprises est certes souhaitable, la systématisation de certains outils comme des logiciels avec une option intégrant ce bilan peut apparaître comme difficilement réalisable pour un chef d'entreprise de TPE-PME. Le groupe des entreprises souhaite que si cette initiative se développe, elle soit évaluée et ce, dans un souci de vérifier son opérationnalité. De même, le caractère obligatoire de certaines recommandations ne devra pas porter atteinte au bon fonctionnement et à la compétitivité de nos TPE PME. Le groupe des entreprises recommande de favoriser les démarches volontaires des entreprises, de les évaluer et surtout de les valoriser.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe des entreprises vote favorablement.